

Condal le 11 décembre 2024

**MAIRIE
DE
CONDAL**

71480 CONDAL

mairie.condal@wanadoo.fr

Le Maire de Condal

à

Madame Frédérique SEGOND
DREAL – Unité Evaluation
Environnementale
5 voie Gisèle Halimi
BP 31269
25005 BESANCON Cedex

Objet : Saisine de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)

Madame,

En application des articles L122-1 et R122-7 du Code de l'environnement (CE), j'ai l'honneur de consulter pour avis la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). Cette consultation porte sur le projet d'élaboration de la carte communale modifié de la commune de Condal.

Selon l'article R122-7-II CE, la formulation de votre avis interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de cette saisine, date dont vous voudrez bien m'informer par un accusé de réception à l'adresse mail suivante : mairie.condal@wanadoo.fr.

J'ai noté que l'avis de la MRAe ou l'information relative à l'absence d'observation émise dans le délai sera mise en ligne sur le site internet de la MRAe : [Avis rendus sur projets de la MRAe Bourgogne-Franche-Comté en 2024 | Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\) \(developpement-durable.gouv.fr\)](#).

Je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations

Le Maire

Jean Louis DESBORDES

